

Aéroport de Beauvais

Ryanair l'emporte face aux riverains

La commission consultative de l'environnement a voté contre la limitation des vols sur l'aéroport de Beauvais. Les riverains dénoncent le « chantage » de Ryanair.

Les militants anti-aéroport ont perdu une manche. A une majorité de 14 voix contre 9 (1 abstention), la commission consultative de l'environnement (CCE) a refusé mardi de voter le plafonnement du nombre de vols annuels de la plate-forme low cost : « Nous savions que nous n'aurions pas de majorité en faveur du plafonnement mais pensions que plus d'élus siégeant à la CCE soutiendraient la mesure », reconnaît Dominique Lazarski, présidente de l'Adera, une association locale de défense des riverains.

Dans le ciel picard, depuis plusieurs semaines, la bataille des chiffres fait rage. Les anti-aéroport souhaitent en effet limiter le nombre de mouvements à 26.000 ; les pro refusant de fixer un seuil : « Le directeur de l'aéroport nous a répété que l'équipement était naturellement plafonné, jetant un chiffre de 4,5 à 5 millions de passagers, ce qui donnerait environ 32.000 mouvements annuels. Il a en revanche refusé de se prononcer sur un nombre maximal de mouvements », poursuit la responsable.

Ces derniers jours, le débat a même pris une tournure politique, les militants de l'Adera ayant reçu plusieurs soutiens de poids dont Olivier Dassault, petit-fils de l'avionneur et député local, et celui d'élus écologistes du Conseil régional de l'Oise. Ce ralliement a provoqué un clash au sein de la gauche, Yves Rome, le président du département étant également à la tête du Syndicat mixte de l'aéroport de Beauvais-Tillé (SMABT), propriétaire de la plate-forme. Mardi, dans un communiqué, l'élue a salué une « décision responsable validant l'engagement tenu par le Syndicat mixte de l'aéroport de Beauvais-Tillé en faveur d'un juste équilibre entre protection des riverains et développement économique ». Le sénateur a également rappelé s'être « personnellement engagé pour obtenir un seuil de 32.000 mouvements dans le cadre de l'élaboration du plan d'exposition au bruit, alors que la Direction générale de l'aviation civile plaidait pour un minimum de 36.000 mouvements ».

Prudence des responsables locaux

« Nous voyons dans cette décision la preuve que le chantage exercé par Ryanair, qui menace de partir en cas de plafonnement administratif, fait trembler les élus », rétorque Dominique Lazarski. En 2011, la compagnie irlandaise a en effet mis ses menaces à exécution à Marseille, dont elle a provisoirement abandonné l'aéroport suite à l'ouverture d'une procédure judiciaire pour travail dissimulé. De quoi inciter les responsables locaux à la plus grande prudence. D'autant qu'en mai dernier la Commission européenne a déjà ouvert une enquête approfondie sur les accords conclus entre Ryanair, l'aéroport et les pouvoirs publics. Au total, l'aéroport de Beauvais générerait plus d'un millier d'emplois locaux selon le SMABT.